

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DASES 640 G : Renouvellement des membres du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de Paris (CODERPA 75) situé 15 rue de Chaligny (12e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004, article 57, relative aux responsabilités locales ;

Vu le code de l'action sociale, notamment l'article L.149-1;

Vu la délibération du Conseil de Paris ASES-05-83 G en date du 20 juin 2005 ;

Vu le projet en délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, propose d'approuver le renouvellement des membres du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de Paris (CODERPA 75) pour un mandat de trois ans 2013-2015.

Sur le rapport présenté par Mme Liliane CAPELLE au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, approuve le renouvellement des membres du CODERPA 75, situé 15 rue de Chaligny 75012 PARIS.

Article 2 : la composition du CODERPA 75 sera fixée par arrêté du Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général pour un mandat de trois ans 2013-2015.